




Contacter le centre de services Pam

A distance

Pour toutes vos demandes (informations, inscription, réservations, etc.) vous pouvez contacter le centre de services Pam francilien :


 **Sur internet :**
pam.iledefrance-mobilites.fr
Rubrique « Nous contacter »


 **Sur l'application :**
Disponible sur App Store et Google Play Store

 **Par téléphone :** 0 800 00 18 18
service et appel gratuits
Tous les jours, de 7h à 20h,
Et de 5h30 à 1h
pour une assistance lors d'un trajet.

En agence

Deux agences sont disponibles pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches :

 **Une agence commerciale** située
24 allée Vivaldi 75012 PARIS,
ouverte du lundi au vendredi
de 10h à 12h et de 15h à 17h (hors jours fériés).

 **Une agence mobile** vient à votre rencontre
sur rendez-vous du lundi au samedi de 9h à 18h.

Pam

Un service
île de France
mobilités 

Le service Pam francilien

Votre transport au + proche de vous



Le Pam est financé par :

île de France
mobilités 

 **Région**
île de France

et par :

 **PARIS**

 **seine-marne**
Le Département



 **Yvelines**
Le Département

 **Essonne**
Le Département



 **hauts-de-seine**
LE DÉPARTEMENT



 **seine-saint-denis**
Le Département



 **VAL de**
MARNE
Le Département



 **VAL de**
MARNE
Le Département

 **VAL de**
MARNE
Le Département



Qu'est-ce que le service Pam francilien ?

Le service Pam francilien est un service de transport à la demande qui a pour but de **faciliter les déplacements en Île-de-France des personnes à mobilité réduite, en situation d'handicap ou dépendantes.**



Qui peut utiliser Pam francilien ?

Le service Pam francilien est ouvert :

Aux résidents du territoire français si :

- ils ont une « Carte Mobilité Inclusion » (CMI) portant la mention « invalidité » ;
- ils ont une carte d'invalidité avec un taux d'incapacité de 80% ou plus (seulement jusqu'au 31 décembre 2026).

Aux résidents de l'Île-de-France exclusivement si :

- ils ont une carte de stationnement délivrée par l'office national des anciens combattants (double barre) ;
- ils appartiennent aux catégories Groupe Iso-Ressources (GIR) et qui sont évaluées de niveau 1 à 4.

Comment ça marche ?

1 Inscrivez-vous en ligne ou auprès du centre de services Pam.
L'inscription est obligatoire et gratuite.

2 Réservez vos trajets occasionnels ou réguliers aux dates et horaires qui vous conviennent.

Sur l'application Pam, en ligne ou par téléphone, vous pouvez réserver jusqu'à 3 mois à l'avance et jusqu'à 12h00 la veille du transport.

3 Voyagez en toute tranquillité.

Les conducteurs-accompagnateurs Pam sont spécifiquement formés et vous accueillent à bord d'un véhicule adapté. Le trajet s'effectue d'adresse à adresse. Vous recevez des notifications pour confirmer votre réservation et vos horaires.

Suivez l'arrivée du véhicule en direct, grâce à l'application mobile.



4 Payez vos trajets avec votre compte mobilité ou sur facture.

Combien coûte un trajet ?

Distance à vol d'oiseau du trajet (en km)	Tarifs par personne
0 à < 15km	2,00 euros
15 à < 20km	3,20 euros
20 à < 25km	4,00 euros
25 à < 30km	5,00 euros
30 à < 35km	6,25 euros
35 à < 40km	7,80 euros
40 à < 45km	9,75 euros
45 à < 50km	12,20 euros
50km et plus	14,00 euros